



Évaluation du socle commun par le livret de compétences et de connaissances

Il est proposé à chacun d'entre nous de " s'approprier " le livret de compétences durant cette année scolaire.

.Il reste expérimental pour la troisième année consécutive sans qu'aucun bilan n'ait été tiré des expériences précédentes.

.Aucun texte n'impose de le remplir en 2009-2010.

.L'arrêté du 9 juillet 2009 concernant les modalités d'attribution du diplôme national du brevet précise les conditions d'obtention de celui-ci. Il n'y est pas question du livret de compétences pour la session 2010.

Le SNES appelle à ne pas le renseigner.